

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE
(E 19/05/2025)



**Règlementant provisoirement le stationnement et la circulation
N° 16 rue des Cygnes – Grue
Jusqu'au 19 juillet 2025**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de la société SWWET HOME

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation lors de l'intervention d'une grue au 16 rue des Cygnes,

ARRETE

- Article 1^{er}** A partir de ce jour et jusqu'au 19 juillet 2025, la société SPAHN, 7 rue de l'Artisanat à DAMBACH LA VILLE, est autorisée à stationner une grue devant le n°16 rue des Cygnes sur une largeur d'une demi-chaussée au maximum.
- Article 2** Le stationnement de tout autre véhicule est interdit qualifié gênant dans l'emprise de l'intervention visée à l'article 1^{er}, de chaque côté de la rue.
- Article 3** La grue empiétant sur la chaussée, la circulation des véhicules au droit de l'intervention se fera de manière alternée par panneaux de sens de priorité. Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société SWEET HOME
- Société SPAHN



Holtzheim le 19 mai 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL